

Renseignements divers (à remplir précisément SVP)

Attention : personne à prévenir en cas de problème particulier :

NOM :

Prénom :

Tél :

Lien de parenté :

Problème médical :

Antécédents sportif :

Code Moral

Adhérent du club de boxes AGSC Guéret, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- d'honnêteté
- de non agressivité
- d'humilité
- de respect de règlement intérieur de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques apprises exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et convivialité.

Règlement intérieur de l'AGSC du 01/01/2017

Article 1 : L'Adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec le club AGSC Guéret.

Article 2 : Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transférables quel qu'en soit le motif.

Article 3 : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels.

L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Article 4 : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent les cours, les horaires doivent être respectés.

Article 5 : Les baskets ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis. Il est interdit de fumer à l'intérieur. Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Article 6 : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral écrit ci-dessus.

Article 7 : L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.

Article 8 : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement ou le code moral de le club AGSC Guéret, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.

à

le / / 20.....

Signature (précédée de « lu et approuvé »)

.....